

Communiqué de presse

8 juin 2022

82^{ème} séance de la commission Swiss GAAP RPC du 24 mai 2022

La deuxième séance de la Commission de l'année 2022 s'est tenue à Berne. Outre l'achèvement de la révision de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés», la Commission s'est consacrée à de légères adaptations de différentes recommandations réalisées dans le cadre de la brochure 2023.

Adoption de la recommandation révisée Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés»

À la suite de la séance extraordinaire de la Commission du 27 avril 2022, le groupe de travail et le Comité d'experts se sont de nouveau penchés attentivement sur les modifications proposées. Le projet définitif en résultant a été présenté à la Commission et soumis au vote avec d'autres changements minimes. Au cours de la discussion consécutive, le tiraillement résultant des conceptions en partie très divergentes d'importantes parties prenantes (PME, entreprises cotées en bourse) a été mis au jour. Le texte présenté à la Commission est un compromis soigneusement équilibré tenant compte des différents besoins.

La recommandation révisée Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés» a été approuvée par la Commission avec 25 voix pour, une voix contre et deux abstentions. La Commission a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Le texte de la recommandation va maintenant être traduit et mis à disposition sur le site Internet RPC au cours de l'été. Par ailleurs, les principales modifications de la Swiss GAAP RPC 30 seront présentées et expliquées en fin d'année dans un article publié dans les grands magazines spécialisés.

Pour toute question ou suggestion concernant la norme RPC 30 «Comptes consolidés», veuillez contacter :

Patrick Balkanyi, membre du Comité d'experts / responsable du projet, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 058 792 26 76

Adaptation de la nouvelle brochure RPC et tableau de traduction RPC

Après l'adoption de la Swiss GAAP RPC 28 «Subventions publiques» et de la Swiss GAAP RPC 30 «Comptes consolidés», une nouvelle brochure RPC sera publiée le 1.1.2023. Dans cette optique, les petites incohérences de différentes recommandations seront corrigées (p. ex. renvois à des articles de lois désormais inexistantes). La Commission a approuvé à l'unanimité la proposition correspondante du Comité d'experts.

Au cours des semaines à venir, un tableau de traduction sera également publié pour la première fois. Celui-ci a pour but d'aider les utilisateurs de la RPC dans la traduction de termes importants pour la présentation des comptes en allemand, en anglais et en italien. La proposition établie sur la base des différentes versions linguistiques de la brochure RPC a été présentée à la Commission.

Pour toute question complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Prof. Dr. Peter Leibfried, président de la Commission de la Fondation RPC, Fondation pour les recommandations relatives à la présentation des comptes, Tigerbergstrasse 9, 9000 Saint-Gall,
Tél. : 071 224 76 30

La Commission RPC (www.fer.ch/fr) est l'organe de présentation des comptes publics dont les recommandations pour le «Swiss Reporting Standard» et le «Standard pour les sociétés immobilières» sont reconnues par SIX Exchange Regulation et largement répandues dans les domaines relevant du droit privé et public. La présentation des comptes conformément aux Swiss GAAP RPC donne une image fidèle de la situation patrimoniale, de l'état des finances et du résultat (True & Fair View, Fair Presentation).